

## Développement durable : de nouvelles pistes à explorer

Réduction de l'éclairage public, suppression des produits phytosanitaires, gestion responsable des espaces publics et des cimetières... le développement durable est l'une des priorités de la municipalité de La Flèche. Parallèlement, des entreprises comme Neomouv se lancent elles aussi dans l'aventure et commercialisent des vélos d'un autre genre : des vélos à assistance électrique. Voici un panorama des expériences, pas toujours bien connues, engagées sur notre territoire.

Pour économiser l'énergie, les candélabres de la ville ont été équipés de leds moins gourmands que les lampes.

## Une autre façon de gérer la ville

S'engager dans une démarche de développement durable a parfois des conséquences étonnantes qui bousculent nos habitudes. Pourtant, l'idée est la même : limiter les dépenses, gérer nos ressources et préserver notre santé !

« **C**OMME beaucoup de collectivités, la Ville de La Flèche utilisait, avant 1998, des désherbants sur l'ensemble de son territoire rappelle Jean-Philippe Boidé, adjoint au maire en charge du développement durable. Progressivement, nous avons diminué l'utilisation des produits phytosanitaires et mis en place d'autres pratiques d'entretien : désherbage thermique, à vapeur, ou manuel. La Communauté de communes nous a d'ailleurs suivis dans cette voie pour l'entretien des trottoirs et des caniveaux de la ville. Depuis 2010, nous sommes arrivés au zéro phyto ! Nous préservons ainsi la santé de nos agents, celle des habitants et au final la qualité de notre environnement. »

### Dans les cimetières aussi !

« Nous avons aussi pris la décision d'étendre ce processus aux cimetières et de favoriser un verdissement maîtrisé. Petit à petit, l'herbe pousse donc dans nos allées. Il ne s'agit en aucun cas d'un abandon, mais bien au contraire d'un engazonnement contrôlé. C'est un changement de perspective. Il va falloir s'y habituer ! » Cette démarche, encore un peu surprenante pour nous, paraît tout à fait naturelle dans d'autres communes ou dans d'autres pays. Les cimetières verts y sont aussi jolis et aussi appréciés que les autres. Il suffit, par exemple, de se promener dans des cimetières américains pour le comprendre, ou même dans celui de Versailles.



Dans les cimetières aussi, la Ville a supprimé l'usage des produits phytosanitaires. Ils sont désormais entretenus de façon écologique.

Bâtiment basse consommation (BBC), chaudière à gaz à haut rendement, capteurs de présence pour l'éclairage, récupérateur d'eau de pluie... Les Berges de La Monnerie s'inscrivent dans la politique de développement durable menée aussi bien par la Communauté de communes que par la Ville.



### Des constructions haute qualité environnementale

Rien ne sert de courir, il faut construire à point ! Telle pourrait être la maxime de Jean de La Fontaine, revue et corrigée, pour évoquer les enjeux du développement durable dans les constructions publiques. Que ce soit le complexe sportif de La Monnerie, le centre aquatique l'Îlebulle ou le centre d'hébergement éducatif et sportif Les Berges de la Monnerie, la Ville et la Communauté de communes proposent aux habitants des structures modernes, adaptées mais qui sont également en phase avec le développement durable et les économies d'énergie : matériaux d'isolation performants, utilisation de puits canadiens, de chauffage au bois ou au gaz, etc.

## Agenda 21 : une réunion suivie

La réunion publique sur l'Agenda 21, organisée par la Ville de La Flèche début avril, a rassemblé une cinquantaine de personnes (élus de la Ville et de la Communauté de communes, associations locales comme le CPIE, Cyclopedie, les randonneurs cyclistes du loir... et différents partenaires liés à l'enfance ou à l'éducation). Cet Agenda 21 est un outil permanent, permettant de mettre en place des mesures pour le bien-être des populations actuelles et futures, dans un esprit de développement durable. Il touche des domaines aussi variés que la santé, la pauvreté, la gestion des ressources, la pollution... Il sera présenté cet automne, pour adoption par le conseil municipal. Les premières mesures concrètes devraient faire leur apparition dès 2013. Deux thèmes sont déjà bien avancés : la commande publique responsable et les déplacements dans la ville.



## Éclairage public : la nuit, on coupe !

Depuis plus de dix ans, la Ville de La Flèche a engagé une politique de réduction des coûts de l'éclairage et de diminution de la pollution lumineuse. Cela passe, entre autres, par le remplacement des décorations de Noël traditionnelles par des ampoules leds, beaucoup moins énergivores. Même chose dans les bâtiments publics où la basse consommation est généralisée. « Depuis plusieurs années, nous faisons des efforts sur l'éclairage public, en laissant allumé seulement un candélabre sur deux la nuit en ville rappellent Dominique Davoine et Jean-Philippe Boidé, adjoints au maire, respectivement chargés de l'urbanisme et du développement durable. Aujourd'hui, c'est le cas entre 23 heures et 6 heures du matin, ce qui nous a permis d'économiser l'équivalent de la consommation électrique d'un mois de janvier dans notre ville ! Désormais, dans les nouveaux quartiers comme La Gaillardière, tout s'éteint également de 23 heures à 6 heures. Cela deviendra progressivement la règle sur l'essentiel du territoire. Les habitants n'y sont pas encore tous habitués. »

## Concours photo

En prolongation de la Semaine du développement durable qui a eu lieu début avril, la Ville de La Flèche organise un concours photo autour du thème « Les moulins d'aujourd'hui et de demain ».

Vous avez jusqu'au 30 juin pour participer (détails sur [www.ville-lafleche.fr](http://www.ville-lafleche.fr))



Les élus fléchois ont exposé leur politique en matière d'éclairage public lors d'une conférence également animée par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

# Neomouv, le vélo de l'avenir

En 2009, lors d'un voyage en Chine, Philippe Vaxelaire, directeur de l'entreprise Duplex (société implantée à La Flèche depuis 2006) monte pour la première fois sur un vélo électrique. Ce fut une véritable révélation. Deux ans plus tard, après de multiples péripéties (reprise d'une entreprise française basée à Salbris, développement et conception de nouveaux produits...), il lance officiellement une nouvelle société à La Flèche, Neomouv, spécialisée dans ces vélos d'un nouveau genre : les VAE, vélos à assistance électrique. « Les obstacles étaient nombreux et en 2010, j'ai failli tout arrêter... Mais je crois vraiment en cette idée » confie Philippe Vaxelaire.

### Un VAE, c'est quoi ?

Imaginez, un vélo qui vous aide à grimper les côtes sans effort, qui vous donne un coup de pouce quand vous êtes fatigué ou qui vous fait avancer plus vite. Pour cela, pas besoin d'essence ni de muscles endurcis : « Il suffit de pédaler un peu pour déclencher un petit moteur électrique alimenté par batterie. Des capteurs calculent le niveau d'effort et ajustent, si besoin, la puissance. C'est idéal pour une balade touristique ou pour se rendre au travail. Silencieux, économique, pratique, facile à garer et très agréable, le Neomouv est une solution intéressante aux problèmes de transports et de pollution. On peut s'en servir en remplacement d'une deuxième voiture, pour les petits trajets ! »

### Idéal ; oui, mais...

S'il est très séduisant, ce vélo d'un nouveau genre a aussi quelques défauts. Son prix tout d'abord puisqu'il faut compter entre huit cents et mille cinq cents euros pour un vélo de qualité. « Cela reste cher mais le prix baissera dès que nos ventes augmenteront. Nous sommes au début de notre aventure. En 2010, nous en vendions huit cents. Nous espérons atteindre trois mille exemplaires en



2012. Nous avons déjà plus de deux cents points de vente sur toute la France » confirme le directeur fléchois. Deuxième petit frein à cette technologie, la batterie. Celle-ci n'offre une autonomie que de 30 à 70 km, ensuite, il vous faudra pédaler « tout seul ». C'est largement suffisant pour assurer de petits trajets mais compliqué pour une grande promenade en campagne. « On peut utiliser le vélo sans le moteur et la batterie se recharge en quelques heures à la maison. » Aujourd'hui Neomouv propose une gamme de six modèles, certains avec panier et porte-bagages, bien pratiques pour promener les enfants sans efforts.

### Je l'ai testé pour vous !

Collégienne et stagiaire au service communication, Seitu Légié a eu l'occasion de tester ces nouveaux vélos. « On m'a proposé de monter sur un VAE (vélo à assistance électrique). J'ai longtemps hésité car j'appréhendais de faire du vélo électrique. Cela faisait aussi plus d'un an que je n'avais pas fait de vélo. On m'a encouragée. Quand j'ai commencé à pédaler, j'avais la sensation de ne faire aucun effort. Le siège était agréable, le vélo était silencieux, j'étais rassurée ! Cela changeait des autres vélos : dès que je pédalais le moteur se mettait en route et j'allais plus vite. J'ai beaucoup apprécié ce moment. J'avais envie de me balader ! C'était génial ! »

Guy-Michel Chauveau a été conquis par le confort et la rapidité du vélo à assistance électrique.



Même les jeunes sont enthousiasmés par la facilité de déplacement offerte par le VAE.